

**Vigilance rouge canicule : activation du plan communal de sauvegarde**

**Donzenac, le 22 juin 2026**

**Madame, Monsieur,**

La commune de Donzenac a déclenché le plan communal de sauvegarde pour prendre les mesures nécessaires dans le cadre de l'activation de la vigilance rouge canicule.

Le maire, les adjoints, la directrice de l'école, la directrice de l'EHPAD et les différents services se sont concertés ce dimanche pour assurer la protection des publics.

**Pour les personnes âgées et/ou fragiles :**

Les conseillers de proximité, le président du club des aînés et les services administratifs sont mobilisés pour contacter les personnes vulnérables.

La directrice de l'EHPAD « L'Abri du Temps » ouvre les portes de l'établissement aux personnes fragiles afin qu'elles bénéficient des salles climatisées comme point d'accueil avec rafraîchissements offerts et activités collectives. Les véhicules municipaux climatisés sont réquisitionnés pour assurer le transport si besoin. L'ASVP est mobilisé. Possibilité d'accueil en demi-journée ou journée entière avec repas du midi (14 €). S'inscrire auprès du secrétariat de mairie au 05 55 85 72 33.

**Pour les enfants :**

En accord avec les services de l'éducation nationale, les parents qui le peuvent sont invités à garder leurs enfants à la maison.

L'accueil à l'école reste bien sûr assuré. La directrice de l'école et le maire ont pris les dispositions suivantes :

- Voyages scolaires des 22 et 23 juin annulés (pique-niques maintenus)
- Ecole maternelle climatisée
- Ouverture des fenêtres de l'école primaire le matin pour faire rentrer la fraîcheur
- Classes du bâtiment annexe primaire déplacées au centre de loisirs climatisé
- Classes du bâtiment principal primaire réparties entre la maternelle et le centre de loisirs afin que tous les enfants puissent bénéficier d'un temps de fraîcheur
- Récréation du temps méridien dans le centre de loisirs climatisé
- Les temps de repas sont optimisés afin que les enfants puissent se rendre le plus rapidement possible dans les locaux climatisés
- Sur l'ensemble de la journée, limitation de l'exposition à la chaleur : hydratation régulière, activités adaptées



**Pour tout le monde :**

Pour votre bien-être, respectez les consignes de sécurité.

Hydratez-vous, ne vous exposez pas au soleil, protégez-vous au maximum de la chaleur, arrêtez toute activité physique et sportive, protégez les personnes les plus fragiles et prenez des nouvelles de vos proches.

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez le 15 ou le 112

**Par arrêtés préfectoraux :**

- Interdiction de toutes manifestations sportives de plein air sur le département pendant la période de l'alerte météorologique
- Interdiction des feux festifs en zone naturelle et découverte

A ce titre, sont annulés :

- Le feu de la Saint Jean de La Rochette
- Le feu de la Saint Jean de Travassac

**Les décisions pour les événements à suivre seront prises selon l'évolution de la situation.**

**En cas de besoin, n° d'urgence : 06 89 86 59 42**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Jean-François Chevreuil

Maire

